



## Délibérations du conseil municipal de Montsinéry-Tonnégrande

2009

### Séance ordinaire du 11 mars 2009

- 2009-01 vote du compte administratif 2008 et du compte de gestion du receveur municipal 2008
- 2009-02 adoption des taux 2009 des quatre taxes locales
- 2009-03 application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fond de compensation pour la TVA (FCTVA)
- 2009-04 vote du budget primitif 2009
- 2009-05 indemnité de conseil et d'assistance du receveur municipal
- 2009-06 avenant à la délibération 2002-14 créant la régie d'avances
- 2009-07 inscription budgétaire de l'excédent de fonctionnement et du déficit d'investissement 2007 du budget annexe des transports au budget principal
- 2009-08 ramassage des encombrants
- 2009-09 création d'un point d'information touristique à Montsinéry-Tonnégrande
- 2009-10 création d'une cyber base à Montsinéry-Tonnégrande
- 2009-11 instauration du régime indemnitaire des personnels titulaires et non titulaires de la commune
- 2009-12 annulation des délibérations 2008-02 et 2008-11 du 09 janvier 2008 concernant la vente des parcelles AY 6 et BC 72
- 2009-13 annulation de la délibération 2004-75 du 27 octobre 2004 concernant la vente des parcelles AC 98, AC 99, AC 100, AC 101, AC 102, AC 103
- 2009-14 remplacement de M. Alain Patrick Robinson, démissionnaire du mandat de conseiller communautaire à Communauté des communes du centre littoral
- 2009-15 annulation de la délibération 2004-56 approuvant le nouveau logo de la Commune de Montsinéry-Tonnégrande
- 2009-16 intervention d'urgence sur les pistes Garin et Champs-Virgiles
- 2009-17 longueur de la voirie communale
- 2009-18 avenant au plan de financement de la construction du groupe scolaire de Tonnégrande
- 2009-19 inscription budgétaire de l'opération 2009-02 relative à l'aménagement de la place de l'église de Montsinéry
- 2009-20 réhabilitation de la mairie de Montsinéry

- 2009-21** remise en état de la cuve de carburant
- 2009-22** réalisation d'un parc de voirie
- 2009-23** indemnités et remboursement des frais des élus
- 2009-24** création d'emplois : 1 agent technique spécialisé des écoles (ATSEM), 1 emploi d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe, 1 emploi d'agent technique de 1<sup>ère</sup> classe, 2 emplois de rédacteur territorial



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2009**

**DATE DE CONVOCATION**

03 Mars 2009

**DATE D’AFFICHAGE**

03 Mars 2009

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15  
PRESENTS : 11  
ABSENTS : 04  
QUORUM : 08  
PROCURATIONS : 02

**DELIBERATION N°2009/10/M-T**

L’AN DEUX MILLE NEUF LE ONZE MARS A SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE Maire**.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1<sup>er</sup> Adjoint  
Monsieur **Patrick LABEAU** 3<sup>ème</sup> adjoint  
Madame **Rosaline CAMILLE** 2<sup>ème</sup> adjointe  
Madame **Marcelline POPO** 4<sup>ème</sup> adjointe  
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale  
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère  
Madame **Marie-George DUMAISON** Conseillère  
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller  
Madame **Pauline TARCY** Conseillère  
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

**ABSENTS EXCUSÉS:**

Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère  
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller  
Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller  
Madame **Liliane CHAVERIMOUTOU** Conseillère



Les conseillers Municipaux présent formant la majorité des membres en exercice, conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **Marcelline POPO**, 4<sup>ème</sup> Adjointe, a été nommée à ces fonctions qu’elle a acceptées. Madame **Valérie BATAILLIE**, Conseillère ayant donné procuration à Monsieur **Patrick LABEAU** 3<sup>ème</sup> adjoint. Madame **Liliane CHAVERI MOUTOU**, Conseillère ayant donné procuration à Monsieur **Patrick LECANTE** Maire.

.../...

**Délibération N° 2009/10/MT  
Portant création d'un Point Information Touristique  
à Montsinéry-Tonnégrande**

Mesdames,  
Messieurs les Conseillers Municipaux,

La commune de Montsinéry-Tonnégrande, à vocation Touristique et Agricole a été mobilisée à de très nombreuses reprises par le Comité du Tourisme de la Guyane, pour la mise en place d'une structure portant sur la promotion touristique de son territoire. A l'initiative conjointe du Comité du Tourisme et de la collectivité, une réunion d'information a été organisée le mardi 23 décembre 2008 à laquelle a participé un très large public composé des acteurs de la filière ainsi que les habitants de la commune.

Trois formules de structures d'accueil et de promotion touristique ont été présentées à savoir :

- Syndicat d'Initiative
- Office du Tourisme
- Point Information Touristique

La troisième formule est retenue car plus souple en terme de gestion et de compétence.

Enfin, ce Point Information Touristique outre la valorisation des produits touristiques de la commune de Montsinéry-Tonnégrande fera partie intégrante de la Fédération des Offices du Tourismes et Syndicats d'Initiatives (OTSI) et à ce titre bénéficiera du réseau offert par cette fédération.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Vu la loi du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes des Départements et des Régions ;

Vu le rapport n°2009-10/MT de Monsieur le Maire concernant la création d'un Point d'Information Touristique (P.I.T) sur la Commune de Montsinéry-Tonnégrande ;

Après avoir entendu ses explications et délibéré.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Approuve la création d'un Point d'Information Touristique au bourg de Montsinéry.

**Article 2** : Demande au Maire de prévoir et de mettre en place la procédure adaptée à la création de ce Point d'Information Touristique.

**Article 3** : Autorise Monsieur le Maire à rechercher les crédits nécessaires à l'implantation de ce Point d'Information Touristique.

**ADOPTÉE PAR TREIZE (13) VOIX CONTRE ZERO (0).**

Pour certification exécutoire,  
Montsinéry-Tonnégrande, le 11 Mars 2009



Le Maire,

Patrick LECANTE

Publication le :

